CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

MOTION D'ORDRE

PAR MOREAU (de l'Yonne),

SUR LE 14 JUILLET.

Séance du 15 messidor an 6.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

NOUS approchons de l'époque mémorable qui prépara notre indépendance.

Encore quelques jours, & ſur toute la ſurface de ce vaſte

empire le peuple français célébrera la première victoire qu'il a remportée sur le despotisme. Encore quelques jours, & des chants de triomphe proclameront la chûte de cette honteuse Bastille, sombre asyle des fureurs & des vengeances des rois.

Qu'ils furent beaux ces premiers instans de la liberté, qui déja présageoient celle des peuples qui nous environnent! Quelle simultanéité de courage! quel délicieux épanchement de confiance! quelle union de sentimens! Tout, oui tout fut alors donné au premier besoin de l'homme, la liberté.

Les souvenirs pénibles de l'oppression royale y ajoutoient encore un nouveau charme; & chaque Français, dégagé des chaînes que l'énergie nationale avoit brisées, confondoit toutes les affections de son cœur dans l'amour brûlant de la patrie.

Hommes du 14 juillet, c'est vous qui avez préparé à vos contemporains des siècles de gloire; c'est vous qui avez dessiné les trophées qu'ont élevés nos armées triomphantes; c'est vous qui leur avez montré le champ fertile de lauriers qu'ils ont moissonné; c'est vous enfin qui, en posant les premières pierres de l'édifice républicain, avez écrit avec la pointe de vos sabres, sur les tables de l'immortalité, les premières lignes de la constitution de l'an 3, source féconde ouverte par les volcans révolutionnaires pour le bonheur des nations.

Graces vous soient à jamais rendues...

Cette expression de la reconnoissance nationale, qui vous fut adressée dans l'an 5, alors même qu'une faction liberti-

cide comprimoit tous les reſſorts de la machine politique ; avec quel enthouſiaſme nous la répétons dans cette enceinte ſacrée, maintenant que le ſénat français, dégagé, par l'impériſſable 18 fructidor, des élémens impurs dont il étoit infecté, peut ſe livrer ſans obſtacle à tous les moyens d'en utiliſer les heureux réſultats !

Citoyens collègues, j'ai nommé le 18 fructidor. Loin de moi la penſée de rappeler un paſſé qui n'eſt plus, de retracer des ſouvenirs pénibles ! La paix continentale, la touchante harmonie de tous les pouvoirs, la tendre ſollicitude du gouvernement, l'énergie & la ſageſſe qu'il déploie, les nouvelles victoires auxquelles eſt appelé le vainqueur de l'Italie, les ont effacés.

Mais qu'il me ſoit permis d'en tirer une conſéquence, & d'en faire l'application au 14 juillet, en l'honneur duquel des autels s'élèvent déja de toutes parts.

Ferons-nous moins au moment même de la régénération du Corps légiſlatif, qu'à l'époque à laquelle ſes délibérations étoient influencées par l'or de Pitt & de Blankenbourg ?

En l'an 5, il fut décrété que la commune de Paris avoit bien mérité de la patrie.

Cet acte de juſtice, provoqué par un de nos anciens & eſtimables collègues, devant lequel s'abaiſſèrent reſpectueuſement toutes les paſſions, & contre lequel vint ſe briſer la faction royale, ajoutoit encore une nouvelle force à la loi du 10 thermidor an 4, qui a ordonné que la fête du 14 juillet ſeroit célébrée, chaque année, le 26 meſſidor, dans toutes les communes de la République.

Mais, citoyens collègues, ſi l'article 72 de l'acte conſtitutionnel veut que le Corps légiſlatif n'aſſiſte à aucune cérémonie publique, & n'y envoie point de députation, il n'a pas prétendu enchaîner notre penſée, & nous priver, dans le jour natal de notre liberté, du plaiſir de mêler nos accens à ceux de tous les Français.

Que cette ſolemnité touchante qui ſe prépare ſoit pour nous une occaſion de déployer aux yeux de la France, de l'Europe entière, les ſentimens qui nous animent! que les expreſſions s'en faſſent entendre juſque ſur cette flotte inexpugnable qui porte, dans cet inſtant, les deſtins de l'univers!

Que les Français retrouvent dans leurs légiſlateurs les hommes du 14 juillet;

Les peuples unis à notre république, des citoyens dévoués à ſa cauſe ſacrée;

Nos ennemis, de quelque maſque qu'ils ſe couvrent, des magiſtrats décidés à mourir, plutôt que de ſubir le joug du royaliſme infame ou de la délirante anarchie;

Le gouvernement anglais, le courage & l'attitude impoſante d'une nation vraiment libre.

Identifions-nous enfin, citoyens collègues, avec ce premier & beau moment de notre bienfaiſante révolution.

Que les voûtes de ce temple, ſur le ſommet duquel ſiégent la liberté & le bonheur des nations, retentiſſent de l'engagement ſolemnel de conſacrer nos travaux & nos veilles à la gloire & au bonheur de la République.

C'eſt dans cette effuſion ſentimentale de l'amour de la patrie que nous partageons tous, que je vous ſoumets le projet d'arrêté ſuivant :

PROJET D'ARRÊTÉ.

Le Conſeil des Anciens, deſirant unir ſes ſentimens à ceux de tous les Français *libres*, pour célébrer le 14 juillet, première époque de l'indépendance du peuple français,

Arrête ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Le 26 de ce mois, les membres du Conſeil ſe réuniront à midi précis au lieu ordinaire de ſes ſéances. Après la lecture du procès-verbal, le préſident prononcera un diſcours en l'honneur du 14 juillet.

I I.

Le corps de muſique attaché au Conſeil exécutera des airs patriotiques.

I I I.

La cérémonie terminée, le préſident levera la ſéance.

I V.

Le préſent arrêté ſera envoyé, par un meſſage, au Conſeil des Cinq-Cents & au Directoire exécutif.

423

V.

La commiſſion des inſpecteurs eſt chargée de l'exécution du préſent arrêté.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Meſſidor an 6.